

## CONDITIONS A REMPLIR POUR QU'UN REVE DE FORAGE DEVIENNE UNE REALITE

*Un forage doit être demandé par le village  
Un forage demande au minimum 300 personnes*

1. Un forage doit être demandé par le village
2. Un forage demande au minimum 300 personnes
3. Un forage doit être accessible à toute personne habitant le village
4. Un forage ne doit pas être fait pour un particulier ou un groupe minoritaire
5. Un forage est à la disposition de tout le monde
6. Il faut constituer un comité de gestion de la pompe
7. Il faut constituer une caisse de dépannage
8. Cette caisse sera alimentée par :
  - a) Un apport de départ de 150.000 FCFA par nouvel pompe villageoise
  - b) Un apport de départ de 100.000 FCFA pour un forage d'école  
*Cet acte matérialise l'engagement du groupement villageois à vouloir bien gérer ce bien communautaire*
  - c) Un apport régulier des bénéficiaires (à déterminer par le comité de gestion)  
Quelques prix à titre indicatif :
    - 5 FCFA pour un seau
    - 25 FCFA pour la bassine
    - 150 FCFA pour la barrique
    - 1.000 FCFA par mois pour les dorlotières ( ?)
    - Ou 500 FCFA par an personne de plus de 20 ans, homme ou femmeForage des écoles
    - 1.000 FCFA par an pour les enseignants
    - 100 FCFA par an pour un écolier
9. L'argent de cette caisse sera placé sur un compte d'un organisme bancaire
10. La signature de trois personnes sera nécessaire pour retirer de l'argent
11. Un responsable d'entretien de la pompe sera nommé par le comité de gestion. De la graisse sera mis à sa disposition par le comité de gestion
  - a) Aucune petite flaque d'eau ne devra stagner autour du forage
12. Tous les plastiques seront ramassés dans un rayon de 5 km autour du forage
13. Tout forage sera protégé par une superstructure
14. Tout forage portera une plaque d'identification portant :
  - a) Eau potable
  - b) La date du forage
  - c) Le nom du sponsor
  - d) Le débit du forage
15. Le devis du forage sera du type « forage positif » : au moins 1 m<sup>3</sup>/heure
16. Tout forage aura un abreuvoir situé à 20m de la pompe
17. Les éleveurs payeront au comité de gestion une somme convenue à l'avance
18. Tout forage aura un puits perdu rempli de pierre situé au bout de l'abreuvoir.
19. Les fosses fumières seront maintenues à 100m du forage
20. Aucune activité de teinture etc... ne sera exercée à moins de 100 m du forage
21. Chaque forage sera repéré avec un GPS
- 22. Avant tout nouveau forage, il faut remettre en ordre les pompes en panne dans un rayon de 500 m**
23. S'il y a un puits ayant de l'eau toute l'année, il faudra monter une pompe au lieu de faire un nouveau forage.

## **A) : Rôle spécifique de chacun des acteurs d'un forage**

### **1). Rôle du Président du comité de gestion :**

- Informer les femmes :
  - Comment transporter l'eau du forage sans poser des feuilles ni un morceau de plastique
  - Comment conserver l'eau à la maison
- Amener les femmes à l'assainissement autour du point d'eau
- Saisir le réparateur villageois dès le constat d'une panne
- Veiller à la réparation rapide
- Animer le comité de gestion à remplir effectivement sa mission
- De veiller à la bonne marche du forage
- De s'assurer que les cotisations rentrent
- De faire appliquer les sanctions prise par le comité contre les mauvais utilisateurs de la pompe.

### **2). Rôle du trésorier :**

- De garder les cotisations
- De faire rentrer les cotisations
- De faire des dépôts à la caisse populaire
- De garder le carnet du point d'eau
- De faire des décaissements pour les dépenses de réparation des pannes
- De faire des rappels de cotisation
- **Il lui est interdit d'utiliser l'argent du point d'eau à des fins personnelles, ou de prêter de l'argent à qui que ce soit.**

### **3). Rôle du réparateur villageois :**

- De veiller au bon fonctionnement du forage
- De graisser une fois par semaine la tête de la pompe
- Informer le Président et le trésorier des pannes
- Former les utilisateurs à la manipulation du bras de la pompe
- De seconder les femmes chargées de l'hygiène à l'assainissement autour du forage

## **B). Aménagement autour du point d'eau**

### **Un forage bien aménagé doit comporter :**

- Une superstructure autour du sommet allant de la margelle à la rigole : l'eau qui ruisselle est entraînée loin du forage,
- Une rigole entoure le point d'eau se prolonge jusqu'au puits perdu
- Tout autour de la superstructure il faut déposer des cailloux, des moellons cassés pour permettre à l'eau de s'infiltrer.
- Un abreuvoir implanté à 20 m du forage
- Un puits perdu situé après l'abreuvoir.

### **C) .Valorisation d'un point d'eau**

- Il est recommandé de planter des arbres fruitier :
  - Manguier
  - Néré
  - Karité
- Il est interdit de planter :
  - Des eucalyptus dont les racines risquent d'assécher la nappe phréatique
  - Le neen qui a des racines latérales qui risqueraient de faire éclater la superstructure

### **D) . Enquête sur la vie associative du village :**

- Composition du comité de gestion du forage :
  - Nom du Président : .....
  - Nom du secrétaire : .....
  - Nom du trésorier : .....
  - Nom de celui qui entretient la pompe : .....
  - Nom du responsable des alentours et de la superstructure : .....
- Les femmes sont-elles organisées ? .....
- Cette organisation est-elle reconnue par l'Etat ? .....
- Nom de l'organisation : .....
- N° d'enregistrement : .....
- Les hommes sont-ils organisés : .....
- Cette organisation est-elle reconnue par l'Etat ? .....
- Nom de l'organisation : .....
- Numéro d'enregistrement : .....

### **E) .Appréciations à fournir par le demandeur de forage :** **Donner une note de 0 à 10**

1. Appréciation du problème de l'eau dans le village .....
2. Appréciation de l'efficacité de l'organisation au village .....
3. Appréciation de l'intérêt réel des bénéficiaires pour le projet .....
4. Appréciation du système de cotisation pour le projet .....
5. Appréciation du niveau d'implication des femmes pour le projet .....
6. Appréciation sur l'existence des pompes mal entretenues .....

N.B. *SOLIDARITE-AFRIQUE.lu asbl* ne fournit pas le type de pompe Volonta : beaucoup trop chère.

**F) Signatures des initiateurs et responsables des forages**

*Dès que SOLIDARITE-AFRIQUE.lu asbl sera en possession des signatures suivantes , nous établirons un contrat.*

Les soussignés déclarent avoir pris connaissance des différentes composantes de ce qui précède

1. L'initiateur du forage : .....
2. Le Président du comité de gestion : .....
3. Le Trésorier du comité de gestion : .....
4. Le Réparateur villageois : .....